L’Etat lutte-t-il assez contre le cyber harcèlement ?

L’ennemi des jeunes

Cyber harcèlement : harcèlement sur internet qui devient de plus en plus fréquent. Les premiers touchés sont les adolescents âgés de 13 à 16 ans, car ils l’utilisent souvent. Plus de 40% d’être eux en ont déjà été victimes.

Il est très facile d’être victime de cyber harcèlement car il suffit de se connecter sur un des réseaux sociaux, de donner quelques informations privées et d’envoyer des photos. Les personnes « amies » qui reçoivent ces informations peuvent les publier sur les autres réseaux sociaux et inventer une ou des rumeurs qui vont être lues par tout le monde.

Le harcèlement existe depuis toujours mais il a évolué. Avant une simple dispute à l’école se finissait en bagarre, maintenant la dispute continue sur les réseaux sociaux et par message. Si on ne fait pas attention, les conséquences peuvent être dramatiques. De nombreuses victimes ont mis fin à leurs jours car elles ne supportaient plus d’être la cible de ces cyber attaques. Certaines victimes, elles, ont trouvé un moyen de se faire entendre ou de faire réagir les internautes grâce à des vidéos racontant leurs histoires sur YouTube.

Il existe différents types d’harcèlement, qui touchent aussi bien les enfants que les adultes : moral, physique, numérique, familial, et plein d’autres.

L’inconvénient est que certains sont difficilement identifiables.

Pour lutter contre le cyber harcèlement, il n'existe pas de loi, mais si l’auteur de ce harcèlement est identifié, il est susceptible d'être puni par les fondements du droit civil, du droit de la presse ou du code pénal. Toutefois on peut essayer d’être vigilant et attentif vis-à-vis des jeunes internautes afin de les protéger.

APPELEZ LE 3020

BONNET Florine 2nde 1